



## Conditions de participation

1/2

### Description

Le concours «Concepteur de cuisine» 2010 est établi et organisé par BSH Electroménager SA. En 2010, Bosch Electroménager lance une toute nouvelle génération de lave-vaisselle compacts (ActiveWater Smart) et d'appareils de froid (CoolProfessional) encastrables. Par votre compétence et votre créativité en matière de conception de cuisine, vous pourrez contribuer à créer des solutions novatrices répondant aux exigences de nos clients d'aujourd'hui et de demain.

### Prescriptions

La participation au concours implique le dépôt des travaux réalisés sur la base du plan de cuisine imposé ci-joint. Il convient d'intégrer au moins un lave-vaisselle encastrable compact ActiveWater Smart de la nouvelle génération, et un appareil de froid encastrable CoolProfessional de Bosch, ainsi que tous les autres appareils à usage quotidien. Tous les détails relatifs aux appareils encastrables requis figurent dans le catalogue «Appareils encastrables Bosch 2010». Aucune autre limite n'est imposée à votre créativité. Les documents doivent être remis complets, comme indiqué ci-dessus.

### Concours

Le concours est public et est publié dans «Umbauen+Renovieren» et «Tendance Déco». Toutes les personnes intéressées satisfaisant aux conditions de participation sont autorisées à y participer.

### Qualité requise pour la participation

Le concours est ouvert à tous les concepteurs de cuisine, cuisinistes, architectes et architectes d'intérieur en Suisse.

### Inscription

L'inscription s'effectue par courrier, par fax ou par Internet à l'aide du formulaire d'inscription. L'indication du nom de la personne est indispensable. Une confirmation de l'inscription sera envoyée.

### Dates de clôture

L'inscription au concours sera close le 15 mars 2010. Les documents complets doivent être remis pour le 17 mai 2010. L'évaluation et l'attribution des prix par le jury auront lieu avant les vacances d'été. Le nom des gagnants sera publié dans l'édition d'août/septembre 2010 de «Umbauen+Renovieren» et de «Tendance Déco».

### Prix

1<sup>er</sup> prix: CHF 10 000.- plus Planer Award 2010  
2<sup>e</sup> prix: CHF 5 000.-  
3<sup>e</sup> prix: CHF 3 000.-  
4<sup>e</sup> – 10<sup>e</sup> prix: un appareil de mesure laser professionnel de Bosch d'une valeur de CHF 309.-.  
Tout échange est exclu. Les gagnants seront avertis par écrit.

### Jury

Le jury, indépendant de l'organisateur, est une instance autonome qui décide en toute liberté. Il est composé de spécialistes en matière d'architecture, de conception de cuisine, de design, de gastronomie et des médias. Il rédige un rapport et consigne ses décisions dans un procès-verbal. L'activité et les décisions du jury ne feront l'objet d'aucune correspondance. Les décisions du jury ne peuvent être mises en cause, aucune réévaluation ne peut être demandée.



## Conditions de participation

2/2

### Composition du jury

- Tilla Theus  
Dipl Arch. ETH/SIA/BSA
- Thomas Wiesmann  
Président de la asc (association suisse pour les cuisines)
- Hans Georg Hildebrandt  
Rédacteur en chef de «IdealesHeim»
- Robert Sachon  
Directeur Design Marque chez Robert Bosch Electroménager S.A.R.L.
- Alexander Kroll  
Cuisinier en chef, Widder Hôtel, Zurich

### Evaluation

Le jury évalue les travaux remis suivant les critères selon:

- Exploitation de l'espace
- Fonctionnalité / ergonomie
- Design
- Originalité / modernité / degré d'innovation
- Concept de matériau et de couleur
- Faisabilité

### Publication

Après la proclamation des résultats, les noms des gagnants seront publiés dans «Umbauen+Renovieren» et «Tendance Déco».

### Partenaire média / sponsors

Le partenaire média est Archithema Verlag.  
Le concours est parrainé par la asc (association suisse pour les cuisines).

### Frais de participation / coûts

La participation au concours «Concepteur de cuisine» 2010 est gratuite. Les coûts supportés par les participants ne sont pas remboursés.

### Droit d'auteur et réalisation

Le droit d'auteur et les droits d'utilisation restent la propriété de l'auteur du projet. L'organisateur est autorisé à publier et à exploiter les travaux primés ainsi que le nom et la photo de leur auteur à l'occasion de la remise des prix et des reportages dans «Umbauen+Renovieren» et «Tendance Déco». Si le projet du lauréat devait être réalisé, par ex. sous la forme d'une cuisine d'exposition, Bosch pourra soutenir financièrement la réalisation de cette cuisine.

### Correspondance

Le concours ne fera l'objet d'aucune correspondance. Tout recours en justice est exclu. La décision du jury est définitive et ne peut être contestée.

### Modifications éventuelles

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les dispositions et le règlement, si cela s'avérait nécessaire pour des raisons impératives. Ces modifications ne pourront faire l'objet d'aucune objection.

### Autres dispositions

L'inscription au concours implique l'acceptation des conditions de participation. Toute indication manquante ou erronée à propos du participant ou tout document incomplet entraîne son exclusion. Le concours ne fera l'objet d'aucune correspondance. Tout recours en justice est exclu.